

FOUNTAIN PAJOT SA

Zone Industrielle

17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 août 2025

HLP AUDIT
3 chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES Cedex 4

EURECAC
1 rue du Bois d'Huré
17140 LAGORD

HLP AUDIT

3 chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

EURECAC

1 rue du Bois d'Huré
17140 LAGORD

FOUNTAINE PAJOT SA

Siège social : Zone Industrielle - 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
Au capital de 1 916 958 euros

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 août 2025

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions non autorisées préalablement mais autorisées postérieurement au cours de l'exercice écoulé

En application des articles L. 225-42 code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration.

HLP AUDIT

3 chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

EURECAC

1 rue du Bois d'Huré
17140 LAGORD

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances les circonstances en raison desquelles la procédure n'a pas été suivie.

Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune, conclue le 31 aout 2025 entre FOUNTAINE PAJOT et DUFOUR YACHTS :

Personnes concernées : Nicolas GARDIES, Directeur Général de FOUNTAINE PAJOT et Membre du Comité Stratégique de la société LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE – Présidente de DUFOUR YACHTS.

Romain MOTTEAU, Directeur Général délégué de FOUNTAINE PAJOT et Membre du Comité Stratégique de la société LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE – Présidente de DUFOUR YACHTS.

Nature et objet : Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune

Modalités : FOUNTAINE PAJOT a consenti un abandon de créance commerciale à DUFOUR YACHTS pour un montant de 3 630 758,40 euros au titre de l'exercice clos le 31/08/2025.

Motif : L'abandon de créance commerciale a été réalisé dans une logique de préservation d'un partenaire indispensable tant pour ses compétences, son savoir que pour sa situation géographique, afin de préserver sa compétitivité dans un marché concurrentiel.

La procédure d'autorisation n'a pas été suivie en raison d'un montant de créance non connu précisément avant le 31/08/2025. Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 15/12/2025, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser à postériori cette convention.

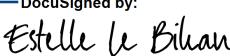
II – CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Nantes et Lagord, le 22-12-2025

HLP Audit

Commissaire aux comptes

DocuSigned by:

Estelle Le Bihan
3FECA59BA1E1499...

Estelle Le Bihan
Associée

EURECAC

Commissaire aux comptes

Signé par :

Valérie Guibert
B568221EDF714A0...

Valérie Guibert
Associée